

## CONDITION GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties concernant l'inscription aux stage organisés par Saber Fatalis Adventure (N° Entreprise: 0676.928.257)

Les conditions générales de vente ainsi que le règlement du stage organisé par Saber Fatalis Adventure sont réputées connues et acceptées sans réserve dès le premier paiement, (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement.

Un stage de survie est une formation à part entière dont le but est d'apprendre à gérer une situation dite de survie et à surpasser les difficultés en milieu forestier. Un stage de survie exige un investissement personnel, physique et intellectuel du stagiaire. Pour la sécurité du stagiaire et le bon déroulement du stage, il est demandé de se conformer strictement aux recommandations du formateur et ce à tout instant du stage. En participant à une formation survie, le stagiaire s'engage en son nom et accepte les risques possibles pouvant survenir durant le séjour sur le terrain. S.F.Adventure ne pourra être tenu responsable des désagréments, accidents, vols et de la mauvaise utilisation, compréhension ou interprétation des savoirs et pratiques inculqués qui pourront survenir durant le stage. Une décharge de responsabilité sera signée dans l'instant par le stagiaire en cas de refus d'évacuation par voie médicale réglementaire (ambulance, 112, pompiers,...). En aucun cas, les formateurs et personnels encadrant ne pourront être tenus responsables des conséquences de cette décision. En cas de départ volontaire durant le stage, les frais liés au retour, au transport, au logement éventuel seront à charge et à responsabilité du stagiaire. Aucun remboursement ne sera dû. Le stage est également une sensibilisation à l'écologique, c'est pourquoi durant celui-ci il est demandé de laisser le terrain exploité entièrement propre, les déchets seront ramassés ou détruits, les abris démontés et toutes traces de passages effacées. Pour les modules « chasse survie », il est fait appel à des animaux d'élevage pour apprendre les rudiments d'usage. La manipulation d'outils coupants et autres sera effectuée en bon père de famille et avec les protections adéquates. Les prises de vue et les photographies sont strictement soumises à l'autorisation du formateur et de chacun des participants. Il est interdit de consommer de l'alcool ou des produits illicites durant la totalité du stage.

## DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Fiches « Inscription individuelle » et « Règlement du stage » dûment remplies. La signature de ces deux documents confirme l'acceptation de ceux-ci dans leur intégralité et a valeur contractuelle.
- Autorisation parentale (pour les personnes de 8 à 17 ans).
- Le règlement du stage est à effectuer sur le compte IBAN : BE36 3770 8623 7481 au nom de Saber Fatalis Adventure.

## POUR PARTICIPER AU STAGE

- Nous fournir un certificat médical de moins de six mois de non contre indication à tout activité physique en plein air et à la survie ou une décharge de responsabilité.
- Avoir votre propre responsabilité civile et individuelle (Rc Familiale).
- Etre en ordre d'affiliation à une mutuelle.

## INSCRIPTION

Conformément à l'article VI.53§12 du Code de Droit Economique, le consommateur inscrit à un stage ne bénéficie pas d'un délai de rétractation de 14 jours calendriers.

Pour les inscriptions intervenant moins de trente et un (31) jours avant la date du début du stage, la totalité du prix du stage est à payer à S.F.Adventure. Pour les inscriptions réalisées plus de trente et un (31) jours avant le début du stage, un acompte de 30% du prix du stage est impérativement demandé. La totalité du prix du stage devra être payée au plus tard trente et un (31) jours avant le début du stage. Aucune inscription ne sera enregistrée sans le paiement de l'acompte ou du solde complet du stage.

## CONFIRMATION D INSCRIPTION

Le stagiaire recevra par retour de courrier ou e-mail la confirmation de son inscription ainsi que les détails pratiques du stage.

## PRIX

Le prix comprend: les frais d'organisation, la logistique, la mise en place, l'encadrement.

Le prix ne comprend pas: les frais de transport pour rejoindre le point de rendez vous du stage et quitter celui-ci à la fin de la formation, les dépenses à caractère personnel.

## MATERIEL MIS A DISPOSITION

Le matériel éventuellement fourni pendant la durée de l'activité est sous la responsabilité du stagiaire. En cas de dommage avéré, S.F. Adventure se réserve le droit le facturer à sa valeur de remplacement.

## DEMANDE DE MODIFICATION OU ANNULATION DE VOTRE PART

Toute demande de modification ou annulation par rapport au stage auquel le stagiaire est inscrit devra se faire par mail à « [saber.fatalis@gmail.com](mailto:saber.fatalis@gmail.com) » au plus tard trente et un (31) jours avant la date du début du stage. Toute demande de modification envoyée à moins de trente et un (31) jours avant la date du début du stage est considérée comme une annulation et entraîne l'application des frais d'annulation prévus.

## MODIFICATION DE LA PART DE S.F.ADVENTURE (après début de stage)

Durant l'activité, le programme peut subir des modifications ou des aménagements en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seul le responsable de l'encadrement S.F.ADVENTURE est habilité à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

## FRAIS D ANNULATION

Période avant le début du stage. Pénalités calculées sur le prix net.

+ de 30 jours: 30%

Entre 30 et 21 jours: 50%

Entre 20 et 15 jours: 75%

Entre 14 jours et le jour du début du stage: 100%

## ANNULATION PAR SABER FATALIS ADVENTURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure, de manque d'inscriptions suffisantes à un stage, d'empêchement du formateur pour cause de maladie ou tout autre motif, S.F.Adventure aura le droit d'annuler un stage ou d'en modifier les dates. Une nouvelle date de stage sera proposée ; si celle-ci ne convient pas, le participant sera remboursé intégralement des sommes qu'il aura versées à S.F.Adventure.

En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre le droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

